

Bruxelles, le 15 mai 2025
(OR. en)

8876/1/25
REV 1

JEUN 70
EDUC 149
SOC 278

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: délégations
Objet: Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur une communauté de jeunes européens incarnant les valeurs européennes pour une Europe commune et sûre

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil visées en objet, approuvées par le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" lors de sa session tenue le 12 mai 2025.

Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur une communauté de jeunes européens incarnant les valeurs européennes pour une Europe commune et sûre

LE CONSEIL ET LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES,
RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

RAPPELANT CE QUI SUIT:

1. l'Union européenne est fondée sur les valeurs communes¹ de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, qui sont des principes fondamentaux consacrés par le traité sur l'Union européenne. Ces valeurs européennes sont universelles et constituent la pierre angulaire de la construction d'une société européenne commune et sûre;
2. la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui énonce les droits et libertés de tous les individus, y compris des jeunes, fournit un cadre solide pour la dignité, l'égalité, la participation et la protection. Ces instruments guident les efforts visant à créer un environnement sûr et inclusif pour tous les jeunes en Europe, en favorisant leur développement et leur participation au sein de la société²;

¹ Article 2 du traité sur l'Union européenne.

² Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2012/C 326/02), JO C 326 du 26.10.2012, p. 391.

3. le socle européen des droits sociaux reconnaît le droit des jeunes à l'éducation et à la formation, à l'égalité des chances et à la protection contre la discrimination, comme fondement pour la création de communautés inclusives et résilientes auxquelles les jeunes participent activement et dans lesquelles ils sont économiquement et socialement en sécurité³. Dans cette optique, les conclusions du Conseil sur la contribution de l'éducation et de la formation au renforcement des valeurs européennes communes et de la citoyenneté démocratique⁴ invitaient les États membres à intégrer dans le cadre spécifique de l'enseignement des valeurs européennes communes et de la citoyenneté démocratique le souci permanent de veiller à l'égalité et à la diversité;
4. la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2019-2027⁵ comprenait onze objectifs pour la jeunesse européenne, qui soulignent le rôle central des jeunes dans la construction d'une Europe commune et sûre. Grâce à ses trois piliers fondamentaux, à savoir "Mobiliser, connecter et autonomiser", elle souligne qu'il importe de permettre une participation effective, de favoriser la compréhension mutuelle et de doter les jeunes en Europe des compétences et des possibilités nécessaires pour qu'ils puissent contribuer activement à une société résiliente et inclusive⁶. La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse fournit un cadre pour la participation active, l'autonomie et l'inclusion des jeunes, favorisant ainsi un sentiment de responsabilité partagée en faveur d'une identité européenne commune;

³ Socle européen des droits sociaux, chapitre I intitulé Socle européen des droits sociaux, chapitre I intitulé "Égalité des chances et accès au marché du travail", proclamé par le Parlement européen, le Conseil et la Commission le 17 novembre 2017 (2017/C 428/09), JO C 428 du 13.12.2017, p. 10.

⁴ Conclusions du Conseil sur la contribution de l'éducation et de la formation au renforcement des valeurs européennes communes et de la citoyenneté démocratique, JO C, C/2023/1419, 1.12.2023, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2023/1419/oj>.

⁵ Résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027, JO C 456 du 18.12.2018, p. 1.

⁶ Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2027.

5. la participation active des jeunes aux processus décisionnels aux niveaux local, régional, national et européen est cruciale pour favoriser un sentiment d'appropriation et de responsabilité pour le présent et l'avenir de l'Union européenne. Les mécanismes structurés de participation des jeunes, tels que le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, offrent une plateforme pour une participation effective permettant aux jeunes d'exprimer leurs points de vue, d'influer sur l'élaboration des politiques et de contribuer à façonner une Europe commune et sûre⁷;
6. il convient de donner aux jeunes, en tant qu'acteurs du changement et parties prenantes essentielles à la conception de l'avenir de l'Europe, les capacités et les moyens, dès le plus jeune âge, de comprendre les principes, les valeurs et le fonctionnement de l'UE, conformément à l'objectif pour la jeunesse n° 1⁸, et de contribuer activement aux processus démocratiques, à la société civile et à l'inclusion sociale dans l'Union européenne, conformément à l'objectif pour la jeunesse n° 9⁹;
7. la lutte contre la désinformation et la mésinformation et la diffusion d'informations fiables sont essentielles pour préserver les processus démocratiques et protéger les jeunes contre la manipulation. Le renforcement de la sensibilisation à la cybersécurité et la promotion de la compétence numérique et de l'éducation aux médias ainsi que d'une culture de vigilance chez les jeunes leur donnent les moyens de reconnaître et de réduire les menaces numériques, favorisant ainsi un environnement numérique sûr et résilient¹⁰;

⁷ Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil sur la dimension sociale d'une Europe durable pour la jeunesse (2023/C 185/06), JO C 185 du 26.5.2023, p. 21.

⁸ La stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027, objectif pour la jeunesse n° 1: Connecter l'Union européenne avec la jeunesse.

⁹ La stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027, objectif pour la jeunesse n° 9: Espaces et participation pour tous.

¹⁰ Plan d'action pour la démocratie européenne; Plan d'action en matière d'éducation numérique 2021-2027, COM(2020) 624 final, SWD(2020) 209 final; Conclusions du Conseil sur l'éducation aux médias dans un monde en constante évolution, JO C 193 du 9.6.2020, p. 23.

8. les défis de plus en plus nombreux auxquels les jeunes sont confrontés en matière de santé, y compris ceux liés à la santé mentale et au bien-être, exacerbés par les conséquences de la pandémie de COVID-19 et d'autres changements de société et pressions sociales tant hors ligne qu'en ligne, doivent être prioritaires à tous les niveaux. Il est essentiel de soutenir la résilience mentale des jeunes non seulement pour leur développement personnel, mais aussi afin de favoriser une société européenne sûre et inclusive dans laquelle ils peuvent s'épanouir en tant que participants actifs aux processus démocratiques et sociaux ainsi que dans leur vie professionnelle¹¹;
9. les jeunes dans toute l'Europe sont confrontés à des défis étroitement liés aux valeurs européennes, notamment des préoccupations concernant l'État de droit, le rétrécissement des espaces civiques et des menaces croissantes pour la participation démocratique. Si ces questions, combinées à des défis mondiaux urgents tels que le changement climatique, la transformation démographique, la transformation numérique et écologique, la désinformation, les tensions politiques internationales et les conflits armés, accentuent les inégalités et créent des obstacles qui empêchent certains jeunes de prendre part aux processus sociétaux et démocratiques, elles servent également de catalyseur pour que d'autres participent activement aux débats et actions démocratiques dans des domaines tels que les droits de l'homme, la santé mentale, la justice intergénérationnelle, la justice climatique et les changements sociétaux¹²;
10. divers programmes et initiatives de l'UE, tels que Erasmus+, le corps européen de solidarité, le programme "Citoyens, égalité, droits et valeurs", le Fonds social européen plus, y compris, le cas échéant, l'initiative Orientation, Apprentissage, Maîtrise, Réussite (ALMA), DiscoverEU, la garantie pour la jeunesse, le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et l'Année européenne de la jeunesse 2022, se sont révélés efficaces pour ce qui est, le cas échéant, de renforcer la participation des jeunes, le développement des compétences, la mobilité sociale et la promotion des valeurs européennes par-delà les frontières;

¹¹ Commission européenne / EACEA / Wiki pour les jeunes, 2022, "The impact of the COVID-19 pandemic on the mental health of young people: *policy responses in European countries*" (*L'impact de la pandémie de COVID-19 sur la santé mentale des jeunes: réponses des pouvoirs publics dans les pays européens*), rapport du wiki pour les jeunes, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne; Eurobaromètre Flash n° 545: la jeunesse et la démocratie, mai 2024.

¹² Eurobaromètre Flash n° 545: la jeunesse et la démocratie, mai 2024.

CONVENANT DE CE QUI SUIT:

11. il est essentiel de construire une communauté forte de jeunes en Europe afin de relever les défis auxquels ils sont confrontés, y compris les sentiments de déconnexion et de déception envers les institutions de l'UE. Des défis tels que les difficultés en matière de santé mentale, les inégalités croissantes et le sentiment de ne pas être suffisamment pris en compte dans le processus décisionnel de l'UE ont contribué à susciter chez certains jeunes un sentiment de méfiance envers les institutions¹³;
12. s'il est encourageant que les jeunes conservent un fort sentiment d'identité européenne, la confiance dans les institutions européennes diminue, de même que les intentions des jeunes de participer aux élections européennes. Pour rétablir cette confiance, il convient de mettre davantage l'accent sur des politiques inclusives, en veillant à ce que ces politiques répondent aux besoins et aux préoccupations spécifiques des jeunes, sur l'éducation civique, sur la coopération intergénérationnelle, sur la promotion de valeurs communes ainsi que sur la promotion de la participation active des jeunes à la démocratie et à la société civile, et en garantissant un accès à des sources d'information fiables¹⁴;
13. les défis mondiaux du XXI^e siècle, tels que les problèmes de santé mentale, la transformation numérique et écologique, la crise climatique, les inégalités sociales, les clivages, les menaces pour l'État de droit et les violations des droits fondamentaux, les tensions politiques internationales et les conflits armés, nécessitent une réponse européenne unifiée. L'engagement des jeunes européens dans la recherche de solutions à ces questions grâce à une participation effective aux processus décisionnels garantira que l'Europe reste une région sûre et durable pour les générations futures;
14. le secteur de la jeunesse peut jouer un rôle crucial dans une approche intégrée et intersectorielle visant à détecter, prévenir et combattre la radicalisation violente des jeunes contre les valeurs européennes;

¹³ Eurobaromètre Flash n° 545: la jeunesse et la démocratie, mai 2024.

¹⁴ "Young Citizens' Views and Engagement in a Changing Europe" (Le point de vue et l'engagement des jeunes citoyens dans une Europe en mutation), étude internationale de l'IEA sur l'éducation civique et l'éducation à la citoyenneté 2022, rapport européen, Springer, 2022.

15. le dialogue avec les enfants et les jeunes au moyen de mécanismes participatifs tels que la plateforme européenne de participation des enfants et le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, respectivement, démontre l'importance qu'il y a à créer des espaces inclusifs et sûrs où ils peuvent exprimer leur point de vue et participer de manière effective à la construction de l'Europe d'aujourd'hui et de demain¹⁵. Dans le même temps, il est tout aussi important de tenir compte des avis des jeunes dans l'élaboration des politiques;

TENANT COMPTE DE CE QUI SUIT:

16. le monde d'aujourd'hui est confronté à des menaces nouvelles et évolutives pour la démocratie et l'État de droit, à la crise environnementale et climatique mondiale, à des menaces pour la santé publique, à des campagnes de désinformation, à la guerre d'agression militaire injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine, au conflit en cours au Moyen-Orient et à d'autres conflits mondiaux. Ces crises ont entraîné des pénuries d'énergie, de l'inflation, une instabilité économique et sociale, des inégalités et des migrations de masse, tout en stimulant la recherche de solutions innovantes pour en atténuer les effets. Les défis posés ont créé un surcroît de complexité, mais ont simultanément créé des possibilités de favoriser l'innovation et de s'attaquer à des problèmes sociétaux et environnementaux urgents;
17. dans le même temps, l'accélération de la transformation numérique de l'Europe et de la transition écologique de celle-ci a engendré à la fois des défis et des possibilités. Si ces phénomènes peuvent avoir actuellement pour effet d'accentuer les inégalités et les clivages au sein de la société et sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur la santé, y compris la santé mentale, touchant particulièrement les jeunes, ils ont également stimulé l'innovation, créé de nouvelles possibilités en matière d'éducation, de formation et d'emploi et renforcé la connectivité. Pour saisir ces possibilités et relever ces défis, il y a lieu de déployer des efforts soutenus afin de favoriser l'inclusivité, de promouvoir l'équité intergénérationnelle et d'exploiter le potentiel des jeunes en Europe en vue de contribuer à une Europe plus sûre, plus équitable et plus durable¹⁶;

¹⁵ Lundy, L. (2007). *"Voice" is not enough: conceptualising Article 12 of the United Nations Convention on the Rights of the Child* (Une "voix" ne suffit pas: conceptualisation de l'article 12 de la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant). *British Educational Research Journal*, 33(6), 927-942. Le modèle Lundy, adopté dans les initiatives de la Commission européenne, met en évidence quatre éléments - l'espace, la voix, le public et l'influence - qui sont essentiels pour une participation effective des jeunes à l'élaboration des politiques et des décisions qui ont une incidence sur leur vie.

¹⁶ Rapport de la Commission européenne: l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI), 2022.

18. la collaboration entre États membres est nécessaire pour renforcer les points de vue des jeunes et les intégrer dans les politiques afin de veiller à ce que ces dernières tiennent compte de la diversité des réalités des jeunes européens, y compris les jeunes moins favorisés et ceux qui sont exposés au risque d'exclusion;
19. renforcer les activités existantes afin de favoriser l'engagement actif des jeunes, leur autonomisation et leur résilience est essentiel pour faire face aux défis multiformes auxquels les jeunes sont confrontés aujourd'hui en Europe. Cela peut inclure la promotion du développement des compétences personnelles et sociales dans tous les environnements et tout au long de la vie¹⁷, le renforcement de l'accès à une éducation et à une formation inclusives et de qualité adaptées aux futures exigences du marché du travail et la lutte contre le déficit et les pénuries de compétences, l'apprentissage non formel et informel, l'amélioration de la compétence numérique et de l'éducation aux médias, le développement de possibilités inclusives de participation civique et démocratique, y compris de possibilités de travail de jeunesse et de volontariat¹⁸, et la poursuite de la mise au point de systèmes de soutien en matière de santé mentale¹⁹. Renforcer ces activités contribuera à créer une communauté européenne commune, sûre et engagée, au sein de laquelle les jeunes sont équipés pour développer tout leur potentiel et peuvent contribuer activement à un avenir durable et cohésif;

¹⁷ Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil sur les agendas politiques européens et internationaux dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse et des droits des enfants, JO C, C/2024/3528, 4.6.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/3528/oj>.

¹⁸ Recommandation du Conseil du 20 novembre 2008 relative à la mobilité des jeunes volontaires dans l'Union européenne, JO C 319 du 13.12.2008, p. 8.

¹⁹ Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres sur une approche globale de la santé mentale des jeunes dans l'Union européenne, JO C, C/2023/1337, 30.11.2023, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2023/1337/oj>.

20. Lors de la conférence de l'UE sur la jeunesse qui s'est tenue à Lublin du 2 au 5 mars 2025, des jeunes ont proposé les recommandations suivantes:

1. ils ont souligné la nécessité d'accroître chez les jeunes l'espoir d'un avenir démocratique et sûr en renforçant leur confiance dans les institutions démocratiques à tous les niveaux, leur résilience et leur contribution à la consolidation de la paix, afin de prévenir la démotivation, le désengagement et l'aliénation politique. Cet objectif peut être atteint:
 - a) en proclamant une Année européenne de la résilience et en augmentant le financement à long terme et facilement accessible accordé par l'UE en faveur de projets pour la résilience des jeunes et de la préparation aux crises;
 - b) en renforçant la participation des jeunes à la prise de décision au moyen de mesures telles que les initiatives citoyennes européennes menées par des jeunes, l'évaluation d'impact du point de vue des jeunes aux niveaux national et européen ainsi que le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse. Ces mesures devraient prévoir des processus de suivi transparents permettant de suivre la mise en œuvre des propositions politiques, ainsi que des partenariats avec les organisations de jeunesse en matière de communication et de sensibilisation afin d'atteindre un large éventail de jeunes et de mieux permettre aux jeunes dirigeants de combler le fossé entre les jeunes et les décideurs politiques de l'UE;
 - c) en encourageant les jeunes à se présenter aux élections grâce à des mesures telles que des quotas, des stages politiques, l'abaissement de l'âge d'éligibilité et le fait de donner aux jeunes une réelle chance d'être élus;
 - d) en introduisant l'éducation civique en tant que matière obligatoire dans l'enseignement formel, avec un programme complet, mis en œuvre et créé en coopération avec des organisations non gouvernementales. Cela devrait favoriser la responsabilité civique et promouvoir les valeurs européennes, la société civile, l'esprit critique, la participation démocratique et le rôle des institutions démocratiques.

2. La désinformation et la mésinformation menacent les valeurs démocratiques, érodent la confiance dans les institutions et créent des clivages. Cela conduit à un scepticisme, à un désengagement et à des problèmes de santé mentale chez les jeunes, ainsi qu'à une incapacité de faire des choix éclairés. Le renforcement de la résilience des jeunes dans le paysage numérique ainsi que de la protection des valeurs démocratiques sur lesquelles se fonde l'UE peuvent se faire par:
- a) l'élaboration, conjointement avec les jeunes, de cadres d'apprentissage numérique (formel, non formel, informel) dans des domaines tels que la compréhension des algorithmes, l'éducation aux médias, la cybersécurité, la vérification des faits, les empreintes numériques, la gestion de l'information, l'esprit critique, les médias éthiques et l'utilisation de l'IA;
 - b) la mise en œuvre de processus transparents de vérification et de responsabilisation pour les médias sociaux, ainsi que d'un label de qualité des médias afin de favoriser les comportements numériques responsables;
 - c) le soutien aux entreprises et aux jeunes pousses dirigées par des jeunes dans le domaine des médias sociaux et de l'IA;

INVITENT DÈS LORS LES ÉTATS MEMBRES, AUX NIVEAUX APPROPRIÉS, À:

21. renforcer l'éducation et la formation à la citoyenneté démocratique, la compétence numérique et l'éducation aux médias, le cas échéant, grâce à l'apprentissage formel, non formel et informel, qui dote les jeunes des connaissances, compétences et attitudes dont ils ont besoin pour s'engager de manière efficace et responsable dans la société et utiliser les nouvelles technologies et les innovations. Ces initiatives devraient tenir compte de la diversité des besoins des jeunes, y compris des jeunes moins favorisés et en situation de vulnérabilité, et faciliter la compréhension des valeurs et processus démocratiques, la participation active à la communauté civique et européenne et le développement de l'esprit critique, ainsi que la compétence numérique et l'éducation aux médias tant pour relever les défis de société que pour favoriser des communautés inclusives et résilientes;

22. souligner le rôle du travail de jeunesse en tant que vecteur des valeurs européennes et moteur du développement des compétences et d'une participation effective des jeunes. Le travail de jeunesse, dans sa diversité, contribue par divers moyens à une société plus cohésive;
23. promouvoir encore la participation active des jeunes aux processus démocratiques, ce qui contribue à créer une démocratie plus inclusive représentant la diversité des besoins de ses citoyens, en renforçant la participation civique des jeunes et en les aidant à participer aux élections;
24. veiller à ce que les jeunes aient un accès égal à des environnements sûrs et inclusifs qui encouragent le développement de leurs compétences psychosociales et leur participation à des activités visant à créer un esprit de groupe. Ces activités pourraient inclure des programmes de volontariat, des projets intergénérationnels et des initiatives locales visant à faire face aux défis sociaux et environnementaux, tout cela contribuant à créer et à renforcer un sentiment d'appartenance au sein des communautés locales, régionales, nationales et européennes;
25. promouvoir le dialogue interculturel et intergénérationnel et la solidarité et lutter contre toutes les formes de discrimination, de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie et autres types d'intolérance²⁰, par exemple en mettant en œuvre des politiques publiques pertinentes au moyen de programmes de compétences, de campagnes de sensibilisation et d'activités d'apprentissage, de type aussi bien informel que non formel, qui reflètent la diversité des communautés européennes et visent à préserver et améliorer cette diversité;

²⁰ Plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025, COM(2020) 565 final; stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, COM/2020/152 final, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A52020DC0152>; stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025, COM/2020/698 final, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52020DC0698>; et stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive (2021-2030), COM/2021/615 final, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:52021DC0615>.

26. soutenir les organisations de jeunesse, les animateurs de jeunesse et les autres parties prenantes concernées, en particulier celles contribuant à promouvoir l'Union européenne et les valeurs démocratiques, qui développent les compétences personnelles et sociales des jeunes afin de leur permettre de dialoguer avec les communautés et de réellement faire face aux défis de société;
27. promouvoir le développement de la réflexion critique chez les jeunes, en leur donnant les moyens d'analyser les informations, d'évaluer les hypothèses et d'aborder les questions sociétales complexes avec un état d'esprit critique et indépendant. En développant ces compétences, les jeunes peuvent être équipés pour devenir des citoyens actifs et informés qui contribuent de manière significative à un changement positif dans leurs communautés et au-delà;
28. soutenir l'évaluation des politiques en faveur de la jeunesse et des programmes de travail de jeunesse afin de veiller à ce qu'ils soient inclusifs et efficaces et à ce qu'ils tiennent compte de la diversité et de l'évolution des besoins des jeunes dans l'ensemble de l'UE, y compris les jeunes moins favorisés et les jeunes exposés au risque d'exclusion;
29. favoriser et faciliter la coopération entre les établissements d'enseignement, les organisations de jeunesse, les institutions culturelles et la communauté au sens large afin de créer des synergies qui encouragent les jeunes à participer activement à la vie culturelle, sociale, civique et sportive. En favorisant les possibilités d'apprentissage partagé et en renforçant la compréhension mutuelle, ces efforts peuvent soutenir le renforcement de la démocratie, promouvoir des communautés inclusives et résilientes et donner aux jeunes les moyens de devenir des citoyens actifs et engagés²¹;

²¹ Conclusions du Conseil sur la contribution de l'éducation et de la formation au renforcement des valeurs européennes communes et de la citoyenneté démocratique, JO C, C/2023/1419, 1.12.2023, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2023/1419/oj>.

30. tirer pleinement parti, dans la mesure du possible, des possibilités offertes par le programme Erasmus+ et le corps européen de solidarité (CES) pour donner aux jeunes les moyens d'agir et bâtir des communautés inclusives et résilientes. Les outils tels que les échanges de jeunes et les formations dans le cadre d'Erasmus+ peuvent favoriser l'éducation civique et l'esprit critique, tandis que les projets de volontariat et les activités de solidarité relevant du CES contribuent à l'engagement des jeunes pour ce qui est de relever les défis de société. En outre, les partenariats de coopération et les projets de renforcement des capacités s'inscrivant dans le cadre d'Erasmus+ permettent une coopération entre les établissements d'enseignement, les organisations de jeunesse et les institutions culturelles et sportives afin de promouvoir les valeurs démocratiques, le dialogue interculturel et la participation active;

INVITENT PAR CONSÉQUENT LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION EUROPÉENNE, EN TENANT DÛMENT COMPTE DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ:

31. à continuer de promouvoir la participation active des jeunes aux processus démocratiques, en veillant à ce que leur voix soit entendue et prise en compte lors de l'élaboration des politiques aux niveaux local, régional, national et de l'UE;
32. à soutenir les initiatives de renforcement des capacités, tant en présentiel qu'en ligne, ainsi que le développement de compétences qui donnent aux jeunes les moyens de participer efficacement à des activités propres à renforcer l'esprit de groupe et aux processus décisionnels. Ces efforts devraient viser à affermir leur confiance et leurs connaissances, ainsi que leur résilience et leur engagement pour qu'ils puissent contribuer de manière significative aux processus décisionnels aux niveaux local, régional, national et européen. Ces initiatives devraient accorder la priorité aux groupes de jeunes sous-représentés, en particulier les jeunes moins favorisés et les jeunes exposés au risque d'exclusion, grâce à des programmes de communication ciblés et à des partenariats avec des organisations de terrain;
33. à appuyer les organisations de jeunesse, en particulier celles qui soutiennent les valeurs européennes et la démocratie, et, le cas échéant, les conseils nationaux de la jeunesse, dans leur travail visant à contribuer activement à l'élaboration de politiques qui ont une incidence sur la vie des jeunes;
34. à développer systématiquement les systèmes et les environnements d'information des jeunes, ainsi que la disponibilité et l'accessibilité des informations, étant donné que leur diffusion auprès des jeunes joue un rôle important pour aider ceux-ci à devenir des citoyens européens informés et engagés;

35. à renforcer les efforts intersectoriels en vue de favoriser le bien-être des jeunes et de prévenir les problèmes de santé mentale, ainsi qu'à promouvoir pour les jeunes l'accès à des possibilités d'éducation et de formation, de perfectionnement, de reconversion et d'emploi inclusives et de qualité, en particulier pour les jeunes moins favorisés et ceux qui sont exposés au risque d'exclusion, à renforcer leur résilience et leurs compétences psychosociales, à garantir leur future participation au cadre sociétal de l'Europe et à atténuer les désavantages socio-économiques;
36. à intensifier les efforts visant à favoriser un environnement en ligne sûr et sain pour les jeunes, en les protégeant de l'exposition à des contenus inadaptés ou conçus pour être addictifs et ayant des incidences négatives sur la santé mentale et physique, ainsi qu'à des menaces en ligne telles que la désinformation et la mésinformation, les discours haineux et le harcèlement, tout en renforçant la lutte contre la désinformation et en promouvant la sensibilisation à la cybersécurité et la compétence numérique. Cela aidera les jeunes à identifier et à réduire les cybermenaces, ce qui contribuera à la création d'un tissu social plus sûr et plus résilient;
37. à avoir conscience qu'il importe d'intégrer la jeunesse aux politiques relatives à la sécurité, à la migration et à la cohésion sociale, à la santé, à l'éducation et à la formation, à la culture, au logement, à l'action climatique et environnementale et à la transformation numérique, afin de construire un avenir sûr et commun pour l'Europe, et à élaborer, lorsqu'il y a lieu, des stratégies intersectorielles;
38. à encourager la coopération avec la société civile et le secteur privé afin de créer pour les jeunes des opportunités leur permettant de relever des défis pressants, par exemple la transformation numérique, le changement climatique et l'inclusion sociale. Ces opportunités pourraient inclure des apprentissages, des stages, des programmes d'entrepreneuriat et des projets collaboratifs.

39. à veiller à ce que la voix des jeunes soit activement intégrée, en les associant aux processus décisionnels et en concevant avec eux des initiatives qui stimulent la croissance économique, la sécurité et l'innovation en Europe;
40. à faciliter la collaboration entre les décideurs politiques, les organisations de jeunesse, les organisations et associations de la société civile, les chercheurs et les autres parties prenantes afin de veiller à ce que les politiques en faveur de la jeunesse restent pertinentes et adaptées à l'évolution des besoins des jeunes européens;
41. à continuer de développer une coopération étroite entre les jeunes des États membres et les jeunes de toute l'Europe, en particulier des pays candidats à l'adhésion à l'UE, ainsi que des pays non européens, en tirant parti des possibilités offertes par Erasmus+ et le corps européen de solidarité;
42. à poursuivre la coopération avec les organisations internationales, y compris le Conseil de l'Europe et les Nations unies, en vue de renforcer la participation civique des jeunes et de leurs organisations, l'accent étant mis sur la nécessité de continuer à soutenir le partenariat pour la jeunesse entre l'UE et le Conseil de l'Europe;
43. à renforcer les initiatives visant à associer les jeunes à la communauté européenne, en encourageant la compréhension de la citoyenneté et des valeurs européennes et en resserrant les liens entre les jeunes et la communauté européenne ainsi que ses institutions;

EN CONSÉQUENCE, INVITENT LA COMMISSION EUROPÉENNE, CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ:

44. à renforcer et à continuer de soutenir de manière transparente, par exemple au moyen de programmes européens, des initiatives qui améliorent la connaissance de l'UE et contribuent au développement d'une communauté européenne partagée, fondée sur des valeurs communes, notamment le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et le respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités;

45. à continuer de soutenir les programmes et initiatives de l'UE en faveur de la jeunesse, tels qu'Erasmus+, le corps européen de solidarité ainsi que le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, et à établir des synergies avec d'autres initiatives stratégiques qui promeuvent l'échange d'idées, favorisent la solidarité, affermissent l'identité européenne parmi les jeunes et garantissent que des éléments importants des mesures qui succéderont visent à renforcer la solidarité et la participation des jeunes;
46. à assurer l'existence de synergies entre le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et les nouveaux mécanismes participatifs de l'UE, tels que les dialogues avec les commissaires sur la politique en faveur de la jeunesse, le groupe des acteurs de la jeunesse de l'UE et le comité consultatif des jeunes auprès de la Commission, en coopération avec les États membres, afin qu'ils se complètent et permettent de concrétiser les possibilités qu'ils recèlent d'associer les jeunes au processus décisionnel au niveau de l'UE;
47. à renforcer le caractère inclusif et l'accessibilité des mécanismes de participation mentionnés au point 46 en réfléchissant aux domaines à améliorer et aux enseignements tirés afin de parvenir à une meilleure représentation des différentes voix, y compris celles des jeunes moins favorisés;
48. à veiller à ce que la voix des jeunes soit prise en compte à tous les niveaux, grâce à l'introduction d'un "test jeunesse" au niveau européen, d'une évaluation d'impact du point de vue des jeunes ou d'autres instruments similaires d'intégration de la jeunesse²²;
49. à tenir compte des présentes conclusions lors de la préparation de la prochaine stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse et du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse au-delà de 2027, en veillant à ce que leur champ d'application et leurs objectifs soient pris en compte dans les futurs cadres d'action. Cela garantira que la stratégie est en phase avec les besoins des jeunes et renforce leur rôle dans la construction d'une Europe commune et sûre.

²² Commission européenne: Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture, Youth mainstreaming, Youth impact assessment and Youth checks - A comparative overview, Office des publications de l'Union européenne, 2024, <https://data.europa.eu/doi/10.2797/038401>